



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

COMMUNIQUE N°3

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prend acte de la décision prise par le Conseil constitutionnel du Sénégal le 15 février 2024 relative au report de l'élection présidentielle au Sénégal.

La Commission exhorte toutes les parties prenantes à respecter la décision du Conseil constitutionnel, et demande aux autorités compétentes de fixer la date pour la tenue de l'élection présidentielle conformément à cette décision.

La Commission lance un appel à la classe politique et aux forces vives à faire preuve de retenue et à privilégier le dialogue inclusif pour préserver les acquis démocratiques de ce pays phare de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO continue de suivre la situation et invite toutes les parties prenantes au respect de l'état de droit afin de garantir la tenue d'une élection libre, inclusive et transparente.

Fait à Abuja le 16 février 2024.